



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

ETAT CIVIL

NOM :

PRENOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

**TITULAIRE DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI
OU DE LA CARTE PROFESSIONNELLE dans un autre département**

OUI

NON

(si oui, préciser date et département d'obtention)

INSCRIPTION

Je souhaite prendre part :

➤ aux épreuves de l'unité de valeur n° 1 (UV 1)

OUI

NON

➤ aux épreuves de l'unité de valeur n° 2 (UV 2)

OUI

NON

avec l'épreuve optionnelle d'anglais

OUI

NON

➤ aux épreuves de l'unité de valeur n° 3 (UV 3)

OUI

NON

➤ aux épreuves de l'unité de valeur n° 4 (UV 4)

OUI

NON

(rayer les mentions inutiles)

**Fait à
Le
Signature**

**Cette demande accompagnée des pièces est à retourner à
Préfecture de la Corrèze**

Service de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

1 rue Souham

19012 Tulle cedex

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- copie du permis de conduire de la catégorie « B » en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route ;
- copie ou extrait d'acte de naissance ;
- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- pour tout candidat étranger non ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, un titre de séjour l'autorisant à exercer une activité professionnelle en France ;
- deux photographies d'identité récentes ;
- copie du certificat médical prévu au II de l'article R. 221-11 du code de la route délivré à l'issue de l'examen médical subi devant la commission médicale compétente ou un médecin de ville agréé par le préfet et datant de moins de deux ans ;
- trois enveloppes (deux timbrées en recommandé avec AR et une timbrée au tarif normal) libellées aux nom et adresse du candidat ;
- droit d'inscription à l'examen (19 € pour chaque unité de valeur) réglé en chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : RÉGISSEUR DES RECETTES DE LA PRÉFECTURE (le chèque doit être accompagné de la pièce d'identité du titulaire du chèque ou d'un extrait K bis s'il s'agit d'une société). Joindre deux chèques distincts, un pour les UV1, UV2 et UV3 ((chèque de 19 € ou 38 € ou 57 €) et un pour l'UV4 (chèque de 19 €) qui ne pourra être passée qu'après obtention des 3 premières UV ;
- copie du diplôme de secourisme (il s'agira au minimum de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) délivrée depuis moins de deux ans à la date du dépôt du dossier) ;
- copie éventuelle de la ou des attestations de réussite à une ou plusieurs unités de valeur de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;